



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/081
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage du hangar 45, quai Jean Reinhart sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société PARTENAIR CARGO, quai Jean Reinhart – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 529 881 351 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société PARTENAIR CARGO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-100 portant sur la dépendance susvisée le 06/01/2020.

Description de la dépendance :

- Une surface de bureaux d'une superficie de 16,39 m²
- Une surface de locaux divers d'une superficie de 11,28 m².

Durée de la convention : 2,5 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **31/01/2020**